AR Prefecture

005-210501615-20220309-220201-BF Reçu le 18/03/2022 Publié le 18/03/2022



Département des HAUTES-ALPES Arrondissement de Briançon Canton de Briançon 1

Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.02.01

Rapporteur: Gilles PERLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation: 03 mars 2022 **Date d'affichage**: 03 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le neuf mars à dix-huit heures trente

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Gilles PERLI*, 1^{er} Adjoint,

Etaient Présents:

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE Adjoints, Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Muriel FINE Isabelle DESMALLES ayant donné pouvoir à Emeric SALLE Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Claude VINATIER Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI Nombre de Membres en

exercice: 14

Nombre de Membres

présents: 8

Nombre de suffrages

exprimés: 12

Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance

Objet: Compte administratif 2021 « Commune »

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gilles PERLI est élu Président de séance.

M. Emeric SALLE, Maire, se retire pour le vote du compte administratif.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice comptable,

AR Prefecture

005-210501615-20220309-220201-BF Reçu le 18/03/2022 Publié le 18/03/2022

Le Conseil Municipal doit approuver les résultats du compte administratif de l'exercice 2021 « Commune ».

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	1 450 807.31 € 3 366 337.34 € 1 915 530.03 € 667 262.47 € 1 248 267.56 €
Dépenses restant à réaliser	983 880 €
Recettes restant à réaliser	268 583 €

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées	5 005 937.98 €
Recettes réalisées	5 785 530.66 €
Résultat de clôture (excédent)	779 592.68 €
Excédent antérieur reporté	1 274 991.28 €
Résultat cumulé (excédent)	2 054 583.96 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

Accepte le compte administratif « Commune » 2021.

Fait et délibéré en séance le 09 mars 2022

illes PE

e 1^{er} Adjoint

Pulac-Albes